

« *Cette chose délicate et sacrée..* »
Laïcité, Diversité et Paix religieuse

Jacques Cortès
Président du GERFLINT

Provocation ou difficulté à surmonter, tout défi comporte une part d'ambiguïté. Il est certain que les concepteurs du Congrès d'Atlanta, en plaçant ce terme au centre de leur problématique, n'ont pas eu en tête d'instaurer une polémique entre les tenants de l'une ou l'autre de ces interprétations. Défier la diversité, pour eux, c'est tenter de trouver un principe directeur de conciliation entre tout ce qui nous sépare en communautés distinctes, majoritairement du point de vue spirituel. Et Dieu seul sait combien ces distinctions peuvent être génératrices de conflits puisqu'on tue et détruit beaucoup, en son nom, depuis le commencement du monde. La laïcité est certainement une belle tentative humaniste de nouer un dialogue apaisé avec son prochain, mais d'aucuns parlent déjà « d'impérialisme laïcard¹ » de la France, et bien des comportements réactionnaires s'exhibent dans le débat contemporain de façon inquiétante. Plus que jamais, donc, il est important de comprendre et de faire comprendre que la laïcité, fille de la liberté de pensée, exclut toute forme de provocation et de prosélytisme.

Contre toute dérive fondamentaliste

Le concept de « neutralité confessionnelle » s'est difficilement imposé en France, il y a un peu plus d'un siècle, pour « instituer une morale ayant prise sur l'âme de l'enfant, sans la relier à une doctrine religieuse, et (...) sauvegarder l'indépendance de la morale sans tomber dans l'irréligion »². Aujourd'hui, l'admirable travail de la jeune troisième République française est au cœur du débat contemporain dans une France où la diversité, plus que jamais, impose de protéger tous les hommes et les femmes de ce pays, quelles que soient leurs origines ethniques ou leur façon d'adorer Dieu, contre toute dérive fondamentaliste. L'affaire est d'une grande complexité dans la mesure où ce qui est confronté ne se situe plus dans le cadre général, certes protéiforme mais globalement homogène, du christianisme³, mais dans

¹ Expression entendue à l'occasion d'une soutenance de thèse à Rouen de la part d'un professeur français d'origine égyptienne.

² Louis Capéran, *La Laïcité en marche*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1961, p.20

³ Comme ce fut le cas tout au long des lamentables guerres civiles du passé, puis lors de la dure polémique engendrée par la Loi du 29 mars 1882 sur la laïcité

un face-à-face de cultes indiscutablement aussi respectables les uns que les autres, mais dont les rites, sinon les fondements, engendrent un certain nombre d'incompatibilités⁴ sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas ici car elles sont bien connues. La question est donc de savoir si, au sein d'une vieille nation comme la France, ayant déjà payé un très lourd tribut au « choc » des religions, il est possible, tout en respectant les croyances les plus diverses, de travailler à une transformation radicale des mœurs en vue de parfaire « *l'achèvement philosophique, moral et social de la Révolution de 1789*⁵ ».

Fraternité humaine et « Terre-Patrie »

Le débat d'idées actuel constitue une nouvelle étape vers l'idéal humaniste que constitue d'évidence la laïcité. Ce pays, en effet, comme beaucoup d'autres de par le monde, a la réputation, sinon la vocation, d'être une terre d'asile. Sa capacité d'accueil n'est pas illimitée, les conditions d'entrée s'y révèlent très difficiles et celles de survie bien précaires, mais ce qui est notable, c'est qu'aucune administration, jamais, ne vous demandera en France quelle religion vous pratiquez. Au moment même où vous accomplissez les formalités ultimes vous conférant la pleine citoyenneté française, l'interrogatoire officiel que vous passez devant un juge ne comporte aucune question sur cet aspect de votre personnalité. Loin d'être une marque d'indifférence ou de mécréance, il s'agit là de tact et de respect pour celui ou celle que vous êtes. Cette occultation discrète de vos croyances signifie en effet que l'Etat français n'entend pas s'immiscer dans votre vie intérieure, dans votre liberté de pensée, dans votre rapport à la transcendance divine, et donc qu'il ne vous impose aucune obligation spirituelle autre que celle de respecter les règles et lois d'une morale définie en termes non pas religieux mais républicains au sens étymologique du terme (*res publica, la chose publique, l'Etat*). Etre citoyen d'une nation où l'on ne vous demande pas si et comment vous adorez Dieu, c'est en quelque sorte vous admettre simplement comme un « frère humain », comme dirait Villon, dans la « Terre patrie » comme dirait Morin.

Une manifestation politique sur fondement chrétien

Mais cette délicate et respectueuse vision de l'Autre où se manifeste certainement l'aspect le plus élaboré de la politesse d'une nation, comment se fait-il qu'il ait fallu tant de siècles à la

⁴ Affaire des signes religieux ostensibles notamment

⁵ op.cit, p.1

France pour en faire le fondement de ce concept affranchi de toute pesanteur dogmatique qu'est la laïcité ? Comment se fait-il surtout que certains membres de communautés d'implantation hexagonale récente, dont la laïcité est précisément le garant de la liberté religieuse, utilisent pour le combattre des arguments auxquels Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Paul Bert, Jean Macé et bien d'autres ont déjà répondu de façon lumineuse il y a plus de cent ans ?

La laïcité française, il est vrai, est allée bien au-delà de celle qui s'est développée dans les nations protestantes où, si l'on s'est dégagé des « *doctrines particulières à chaque confession* » on a tout de même eu tendance à se « *laisser pénétrer par une commune atmosphère d'Évangile* »⁶. Je ne suis pas sûr cependant que les propos ci-dessus de Louis Capéran sur la politique de rupture avec la religion prônée par Jules Ferry, soit entièrement satisfaisante. La laïcité, en effet, qu'on en ait conscience ou non, est une manifestation politique sur fondement chrétien au sens strict. Qu'il y ait rupture avec le clergé, c'est-à-dire avec une institution catholique plus ou moins compromise historiquement dans l'appareil de l'État monarchique, voilà qui ne fait aucun doute. Les nations protestantes n'avaient évidemment pas les mêmes raisons que la France républicaine de vouloir couper les ponts avec le système ancien. Mais du point de vue philosophique et moral, la laïcité, par le respect universel qu'elle a de l'Homme et par la volonté qu'elle implique d'accueillir, de respecter, d'aimer et de traiter l'Autre avec compassion et justice, s'inscrit d'évidence dans une parole vieille de 2000 ans. C'est du reste pour cette raison que le concept a finalement été accepté dans tous les milieux, car il est nourri d'une valeur humaniste qu'on ne peut nier sans s'exposer dangereusement. Le christianisme n'a certes pas le monopole des vertus que je viens d'évoquer mais il est sans doute, notamment sous sa forme dite « catholique », une des religions les moins portées de la planète au repli communautariste.

Laïcité et pratiques culturelles

Il est vrai aussi que cette ouverture laïque à l'Autre est une avancée humaniste qui se heurte inmanquablement au fait qu'il est plus facile d'avoir la jouissance d'un droit que d'admettre les devoirs que ce droit implique en contrepartie. Ceux que la laïcité protège au premier chef sont donc souvent conduits, au nom d'arguments religieux, à réclamer des correctifs et amendements parfaitement contradictoires avec les libertés dont ils bénéficient. Le débat qui

⁶ *ibid.*, p.19

s'instaure, dès lors, tourne un peu au dialogue de sourds puisque de part et d'autre, c'est la liberté de conscience qui est régulièrement invoquée.

En fait, les positions ne sont certainement pas égales philosophiquement. Pour parler net, disons qu'un discours républicain, celui de Jules Ferry par exemple, ne vise qu'à donner au pays « une génération de bons citoyens », sans distinction de communauté d'appartenance. Le sujet est envisagé comme être humain et français, à l'exclusion de toute autre considération. Sa communauté n'est pas rassemblée autour d'une église quelconque, n'est donc pas cimentée par un culte supposé être l'expression unique de la morale universelle, ni *a fortiori* par une pensée religieuse d'inspiration politique.

Le discours clérical, de son côté, ne manque pas d'arguments respectables en s'appuyant notamment sur des traditions religieuses dans lesquelles un croyant peut découvrir la substance profonde de ses racines et donc de son identité. Ainsi de l'instruction pastorale *Dévotion au Crucifix* que le Cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, adressa aux fidèles, en janvier 1883, au cœur de la tourmente qu'avait provoquée quelques mois auparavant la publication de quatre manuels d'instruction civique et morale considérés comme écrits « *dans un esprit manifestement hostile à la religion* », et surtout l'idée qu'on puisse ôter les crucifix des salles de classe. Le texte du Cardinal disait ceci : « *Nous en appelons à votre patriotisme, ô hommes publics de notre temps. Vous auriez l'air de désavouer les plus belles pages de notre histoire en proscrivant un signe qui excita l'enthousiasme des croisades et de la chevalerie. Aussi nous vous en conjurons, dans votre intérêt comme dans le nôtre, laissez et, au besoin, rétablissez le crucifix dans nos écoles* ». Et, à propos de la mise à l'index des quatre manuels, il ajoutait une mise en garde sans ambiguïté : « *Vous n'ignorez pas la condamnation dont les ouvrages suivants ont été frappés...En conséquence, nous rappelons aux pères et aux mères de famille qu'ils sont tenus à respecter et à faire respecter, autant qu'il est en eux, une décision émanée de l'autorité suprême de l'Eglise*⁷ ». Il convient de souligner ici que la tension entre Français était alors considérable puisqu'à Lavaur, circonscription électorale de Gabriel Compayré, député et professeur d'Ecole Normale, ci-devant auteur d'un des quatre manuels incriminés⁸, un charpentier du nom de Bernard Deymès, avait été invité à comparaître devant une commission scolaire pour s'être permis de ne plus envoyer son fils à l'école publique où le manuel de Compayré était utilisé.

Tout cela, on le voit bien, a un air de famille certain avec des événements contemporains. Le crucifix est certes un symbole émouvant pour tout chrétien, mais l'histoire des croisades et

⁷ op.cit. p.31

⁸ *Eléments d'instruction morale et civique*, cité d'après Louis Capéran, op.cit, p.30

de la chevalerie n'est probablement pas la meilleure façon de développer un consensus dans la France du troisième millénaire. Quant aux problèmes que pose la fréquentation des écoles lorsqu'ils sont alimentés par des considérations de racines, de traditions et d'identité religieuse, on voit bien à quels affrontements stériles ils conduisent au sein d'une nation aussi spirituellement bigarrée que la France d'aujourd'hui.

Dura lex sed lex

Ce que tous les Français doivent aujourd'hui s'efforcer de comprendre, c'est que le salut de la Nation n'est plus – s'il l'a jamais été - d'ordre métaphysique. Le législateur des débuts de la 3^{ème} République a parfaitement intériorisé et pédagogisé la problématique française de la diversité que le Congrès d'Atlanta a le courage et la lucidité de poser aujourd'hui au plan mondial. Elargir la perspective est en effet une nécessité car la planète tout entière a bien besoin de pratiquer un sérieux examen de conscience. Il ne s'agit pas de demander à l'être humain du XXIème siècle de rompre avec ses traditions, de proscrire tout dogme et de suspecter tout sentiment religieux. Il ne s'agit pas plus de prôner un moralisme absolu s'appuyant sur les seules ressources de la raison. Ce qui est en cause avec plus d'acuité que jamais c'est la nécessité de construire les bases légales d'une éducation nationale dont les principes soient acceptables et acceptés par tous. Le défi de la diversité est là car la difficulté à surmonter est énorme dès lors que la loi n'est plus perçue comme sauvegarde mais comme blessure de conscience. Lutter contre la foi n'est jamais sage, quelque certitude que l'on ait de l'inadaptation, voire de l'archaïsme doctrinal de certaines liturgies. Le croyant a d'autant plus besoin de ses certitudes que sa vie est précaire, son statut fragile, son insertion dans la communauté nationale plus proche du sentiment d'exclusion que de la sérénité citoyenne supposée lui être accordée par un système dit démocratique. On se cramponne à ses origines perdues parce qu'il faut bien s'opposer à ce qui est pour avoir le sentiment d'exister encore autrement que comme un citoyen de seconde zone. La religion, alors, joue le rôle salvateur qui de tout temps a été le sien. Elle rassure, donne du sens, de l'espérance, de la dignité et tout cela est très bien. La neutralité confessionnelle est donc une excellente chose mais elle implique, pour être parfaitement respectable et respectée, une égale neutralité à l'égard de ceux qui cherchent à donner à la morale une base indépendante de toute religion.

Tels sont les termes fondamentaux du débat et l'on se rend bien compte que les problèmes posés par la diversité des croyances au sein d'une nation, ne sont pas près d'être résolus par la grâce d'une loi si cette loi est mal comprise et donc mal acceptée. Mais ils ne seront pas plus

résolus par l'absence de toute réglementation légale si la société prend finalement son parti de son impuissance et se laisse déborder par une déferlante spiritualiste et politique d'autant plus destructrice qu'aucun frein moral ni social ne s'opposera plus à son expansion.

Laïcité, diversité et paix religieuse, ces trois concepts sont actuellement interrogés par la France. Les crispations sont certaines mais le débat doit inlassablement se poursuivre, non seulement pour éviter la balkanisation du pays mais aussi pour tester la capacité de communautés différentes à se côtoyer et se fondre peu à peu sans qu'il en résulte le « choc » fatal des cultures que nous prédit déjà certaine Cassandre mal inspirée.

Cette chose délicate et sacrée...

La diversité est la vie, l'uniformité l'ennui. Rien de plus angoissant qu'une nation de robots conditionnés par un quelconque régime totalitaire. Le passé récent montre à quel désastre mène un système éducatif fondé sur des certitudes idéologiques, et le spectacle de mort contemporain à quoi peut conduire le fanatisme religieux. Dans les deux cas, la diversité est niée au nom d'un principe d'ordre supérieur.

La laïcité, c'est d'abord et avant tout l'école, c'est-à-dire l'avenir de toute nation. Inculquer aux enfants les bases d'une morale citoyenne sans risquer « d'effleurer le sentiment religieux », telles ont été et telles restent les finalités de l'Ecole républicaine dont Jules Ferry a su trouver la forme pédagogique la plus convaincante dans la lettre mémorable qu'il adressait aux instituteurs de France le 17 novembre 1883 :

« Si parfois vous êtes embarrassés pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être frappé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites-vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir ; restez en deçà de cette limite plutôt que de vous

*exposer à la franchir : vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à **cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant** »⁹.*

Un tel discours, on le voit bien, reste plus que jamais celui qu'il faut inlassablement tenir. Le défi de la diversité auquel le monde entier est aujourd'hui confronté ne doit en aucune façon devenir un prétexte permanent de provocation et de conflit entre communautés séparées par leurs rejets réciproques mais implique d'évidence la volonté de conserver en bonne voie de marche cette valeur universelle émouvante de simplicité qu'est la laïcité, garantie suprême du fondement démocratique d'une nation quelle que soit la complexité de ses composantes spirituelles.

⁹ *ibid.* p.48